

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

*Séance ordinaire du conseil du 13 juin 2011*

PROCES-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 13 juin de l'an DEUX MILLE ONZE à compter de 19H30, à laquelle étaient présents, le maire, Monsieur Jean Marie Lafrance, et les conseillers suivants :

Monsieur Jean-Paul Rioux   siège n° 1 ;  
Mme Carmen Nicole       siège n° 2 ;  
Monsieur Robert Forest   siège n° 3 ;  
Mme Nancy Lafond       siège n° 4 ;  
Monsieur Alain Théberge   siège n° 5 ;  
Monsieur Gaston Rioux   siège n° 6 ;

Tous formant quorum sous la présidence du maire. Était également présent à cette séance, madame Danielle Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Projet d'ordre du jour séance ordinaire du 13 juin 2011

1. Ouverture de la séance / Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du mois de mai 2011.
3. Adoption des déboursés du mois.
4. Résolutions, s'il y a lieu & autres demandes.
5. Approbation de 3 nouveaux formulaires d'urbanisme.
6. a) Engagement au bureau d'information touristique / Saison 2011.  
b) Protocole d'entente avec Tourisme Bas-St-Laurent / Saison 2011.
7. Membres du comité consultatif – nomination et renouvellement de mandats.
8. Résolution /Adoption du schéma de couverture de risque incendie.
9. Rencontre avec l'entrepreneur – dossier réclamation – Fatima.
10. Report de la demande de dérogation mineure DR.01.11
11. Équipe polyvalente de l'Eco-société (besoin estival ?)
12. Prochaine réunion de la MRC / Notre-Dame-des-Neiges / 6 juillet 19h30.
13. Vacances annuelles.14.Varia. 15. Questions du public. 16. Levée ou ajournement de la séance au 21 juin 2011.

Résolution  
06.2011.69

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE /ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance du 13 juin 2011. L'item varia demeure ouvert avec l'ajout : citerne incendie route 132 ouest.

Résolution  
06.2011.70

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2011

Chacun des membres du conseil ayant reçu, au moins 5 jours avant la présente séance, le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 9 mai 2011, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver ces procès-verbaux tels que rédigés.

Résolution  
06.2011.71

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS

Les comptes à payer s'élèvent à 322 334,52 \$. (Chèques partant de 25649 à 25700 - Certificat de disponibilité de crédits n° 06-2011). Les prélèvements automatiques sur le compte d'opération courant totalisent : 73 102,60 \$. Une liste d'autres factures est présentée au conseil et elle s'élève à 77 660,98 \$. Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux d'approuver le paiement des comptes présentés.

Les fonds sont disponibles au budget pour les dépenses autorisées et au fond carrières et sablières pour le paiement des travaux d'asphalte dans les rues Jean-Nord et Place Malenfant.

4. RÉSOLUTIONS, S'IL Y A LIEU & AUTRES DEMANDES

Résolution  
06.2011.72

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX / TRAVAUX FATIMA / INSPEC-SOL

Attendu que la firme Inspec-Sol a transmis en date du 24 mai 2011 une estimation des coûts en ce qui concerne la fin de travaux pour la réfection du chemin de la Grève-Fatima au coût de 2 355 \$ taxes exclues;

Attendu que le conseil municipal ne comprend pas la raison de ce supplément et ce dit pas satisfait de ses frais supplémentaires;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande des explications plus précises et en détail afin de comprendre le surplus budgétaire pour ce contrôle qualitatif.

Résolution  
06.2011.73

APRÈS BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL

Attendu que le comité du bal des finissants s'adresse à la municipalité afin d'utiliser le terrain récréatif de la grève Morency pour les activités d'après-bal du 18 juin 2011;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de certains événements antérieurs ayant causés des bris aux biens municipaux et aux propriétés privées situées à proximité;

Attendu que le conseil municipal est prêt à accepter une entente d'utilisation dudit terrain mais avec certaines conditions;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise aux conditions suivantes l'utilisation du terrain récréatif de la grève Morency pour les activités d'après bal des finissants de l'École l'Arc-en-ciel :

1. une surveillance policière : nous transmettre par écrit l'acceptation par la poste de la Sûreté du Québec, secteur Trois-Pistoles, qu'il y aura une surveillance policière à cet endroit ;
2. un montant de 500 \$ en garantie remis 48 heures avant la tenue de l'activité. (S'il n'y a aucun bris, soit sur le terrain et aux alentours (propriétés privées,) le montant sera remis au comité ;
3. une transmission des noms et des numéros de téléphone des responsables au moins 48 heures avant la tenue de l'activité. Les responsables devront restés sur place du début à la fin, c'est-à-dire lorsqu'il n'y aura plus de tentes sur le terrain ;
4. une signature de l'entente type d'utilisation du terrain récréatif de la grève Morency au bureau municipal avant les activités et transmission des différents documents identifiés aux points 1, 2,3 à la municipalité ;
5. une obtention d'un permis pour un feu de camp émis par le Service des Incendies de la ville de Trois-Pistoles ;
6. une assurance que le contrôle des lieux devant être fait et que des responsables devront demeurer sur place – voir item 3.

Résolution  
06.2011.74

PROGRAMME DE FORMATION SUR MESURE / STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux, il est résolu unanimement que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges inscrive madame Danielle Ouellet, d.g./secrétaire-trésorière et monsieur Jean-Rock Rioux, contremaître au programme de formation sur mesure pour les intervenants municipaux le 22 juin prochain dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable au coût de 45 \$ par personnes.

Résolution  
06.2011.75

OFFRE DE MAINLEVÉE / MTQ / PARTIES DES LOTS 307, 310 ET 316

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu une lettre du ministère des Transports du Québec à propos d'une mainlevée sur les parties de lots 307, 310 et 316 à l'égard d'une clause restrictive présente à l'intérieur d'un acte de cession notarié;

Attendu que le conseil municipal désire aller de l'avant dans le processus établi par ledit ministère;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges informe le ministère des Transports du Québec de procéder à l'évaluation et à transmettre une offre de mainlevée.

Résolution  
06.2011.76

5. APPROBATION DE 3 NOUVEAUX FORMULAIRES D'URBANISME

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et unanimement résolu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges approuve les trois formulaires suivant pour la délivrance de permis:

- ⇒ Demande de dérogation mineure;
- ⇒ Demande de certificat d'autorisation de déplacement;
- ⇒ Demande de certificat d'autorisation de changement d'usage.

Résolution  
06.2011.77

6 a). ENGAGEMENT DU PERSONNEL – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE – SAISON 2011

Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Neiges est d'accord à l'embauche des personnes suivantes pour un emploi au bureau d'information touristique Saison 2011: mesdames Jacqueline Michaud, superviseure, Mme Nathalie Belzile, superviseure adjointe, les étudiant(e)s à titre de préposé(e)s à l'accueil et à l'information touristique madame Laurence Rouleau-Turcotte, Marie-Lisa Rousseau et Audrey Gauvin.

Résolution  
06.2011.78

6 b) PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TOURISME BAS-ST-LAURENT – SAISON 2011

Sur une proposition de madame Nancy Lafond, il est résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges entérine la signature de madame Danielle Ouellet, directrice-générale et secrétaire-trésorière relativement au protocole d'entente avec Tourisme Bas-St-Laurent à l'égard de la politique régionale des lieux d'accueil et des renseignements touristiques au bureau d'information touristique – Saison 2011.

Résolution  
06.2011.79

7. MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF / RENOUELEMENT DE MANDAT

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de renouveler pour 2 ans les mandats des membres du comité d'urbanisme de Notre-Dame-des-Neiges suivant: mesdames Denise Pelletier et Nancy Lafond et monsieur Renaud Leblond jusqu'en juillet 2013.

Résolution  
06.2011.80

8. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

Considérant que le gouvernement adoptait en juin 2000 une loi en sécurité incendie afin de réduire les risques en matière incendie et d'accroître l'efficacité des organisations;

Considérant que l'article 137 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit la conception et la transmission aux municipalités d'orientations et d'objectifs en sécurité incendie afin d'encadrer l'élaboration des schémas de couverture de risques;

Considérant que l'obligation de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges d'adopter le plan d'intervention;

Par conséquent, sur une proposition de madame Nancy Lafond, il est unanimement résolu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le plan d'intervention tel que déposer dans le schéma de couverture de risques.

9. RENCONTRE AVEC L'ENTREPRENEUR – DOSSIER RÉCLAMATION – FATIMA

Le conseil municipal est d'accord pour une rencontre avec l'entrepreneur des travaux d'aqueduc à la grève Fatima d'ici le 23 juin. Notre firme d'ingénierie sera présente afin d'argumenter notre position d'opposition face à la réclamation de près de 100 000 \$ supplémentaire en travaux.

10. REPORT DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DR.01.11

La d.g./secrétaire-trésorière informe le conseil municipal que les membres du comité d'urbanisme se sont réunis dans la demande de dérogation mineure DR.01.11 et qu'il n'y a pas eu de recommandation puisqu'un certificat de localisation a été demandé comme information supplémentaire afin d'analyser plus adéquatement ladite demande.

11. ÉQUIPE POLYVALENTE DE L'ECOSOCIÉTÉ (BESOIN ESTIVAL ?)

La d.g./secrétaire-trésorière informe le conseil municipal qu'il y a un besoin de main d'œuvre compte tenu des vacances des employés et que l'équipe polyvalente de l'Ecosociété Les Basques serait la solution idéale afin de permettre de faire le rattrapage de travaux. Les besoins seraient 1 personne, 1 semaine par mois pour juin, juillet et août. Le coût est de 17 \$/l'heure et inclut les bénéfices marginaux. Le conseil municipal est d'accord pour faire un essai pour cette saison.

12. PROCHAINE RÉUNION DE LA MRC / NOTRE-DAME-DES-NEIGES / 6 JUILLET 19H30

13. VACANCES ANNUELLES

La d.g./secrétaire-trésorière informe le conseil municipal qu'elle sera en vacances du 16 au 24 juillet et du 13 août au 6 septembre.

14. VARIA

- a) Citerne incendie / route 132 ouest. Le conseil municipal est d'accord pour une fabrication avec des blocs de béton. On demande qu'une clôture soit installée au pourtour pour une question de sécurité.
- b) Le conseil municipal est informé que le dossier de la verbalisation de la partie restante du chemin de la grève de la Pointe est ré-ouvert car des lettres ont été expédiées.

15. QUESTIONS DU PUBLIC

Les questions ont porté sur :

- = le projet du Parc du mont St-Mathieu, un dossier à suivre car les municipalités seront sollicitées;
- = l'émission des certificats d'autorisation en bordure du fleuve St-Laurent.

16. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

A 21h30, il est proposé d'ajourner la séance ordinaire au 21 juin 2011.

Signé :

Danielle Ouellet, d.g./sec-très.;

Jean Marie Lafrance, maire<sup>1</sup>

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.